

Doc. 11098

15 novembre 2006

Perspective pour une école européenne à Strasbourg

Question écrite n°491 au Président du Comité des Ministres

Réponse du Président du Comité des Ministres
le 10 novembre 2006

I. Question écrite n°491 de M. Schreiner (Doc. 10 917 rév.)

Dans sa Résolution 1357 (2004) – «Réaliser le potentiel de Strasbourg, capitale européenne» (Texte adopté par l'Assemblée le 26 janvier 2004, l'Assemblée parlementaire a regretté que l'Etat français n'ait pas «poursuivi l'idée d'une école européenne, notamment par la création d'un euro district, pour que les différents degrés d'enseignement puissent être représentés et pour lui donner le statut européen qui paraît indispensable.» et lancé l'appel suivant : «Pour que Strasbourg se développe, il faut également y créer des établissements d'enseignement à même d'accueillir les enfants de diplomates, de fonctionnaires, de chefs d'entreprise et de cadres de plus en plus anglophones».

A travers plusieurs questions parlementaires adressées au Président du Comité des ministres, (juin 2002, juin 2003, janvier et juin 2004, et janvier et octobre 2005), l'Assemblée parlementaire a réaffirmé son soutien à un système d'éducation plurilingue et multinational visant à encourager une perspective européenne et globale. Elle a également manifesté sa compréhension des difficultés que rencontrent les enfants de membres des représentations permanentes et du personnel du Conseil de l'Europe de plus en plus nombreux à prendre chaque jour le bus pour se rendre à l'école européenne la plus proche, à Karlsruhe.

Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Secrétaire Général dans le cadre de ses contacts avec le ministre français des Affaires étrangères, la Ville de Strasbourg, la Commission européenne et le Conseil supérieur des écoles européennes, et tout en nous félicitant de la décision de la Ville de Strasbourg d'entreprendre une étude de faisabilité sur la scolarité européenne dans le cadre du contrat triennal pour 2003-2005 «Strasbourg – Ville européenne» (décision reconduite pour la période 2006-2008), nous estimons aujourd'hui nécessaire que les bonnes intentions affichées depuis plusieurs années se traduisent en actes. En tant qu'auteur du rapport qui a conduit à l'adoption de la résolution sus mentionnée et en tant que parlementaire attaché plus que d'autres à la vocation européenne de Strasbourg, je suis prêt à apporter mon concours aux efforts menés en ce sens, en coopération avec toutes les parties concernées et avec le Comité des Ministres.

En conséquence nous demandons au Président du Comité des Ministres:

Si le Comité des Ministres en tant qu'organe, et les Etats membres du Conseil de l'Europe qui le composent, sont en mesure de souscrire à l'importance d'une école européenne à Strasbourg/Kehl et, plus particulièrement, de suivre attentivement le déroulement de l'étude de faisabilité financée par le Gouvernement français, en tenant compte de l'opportunité qu'offre la présence d'une école européenne à Karlsruhe;

Si les membres du Comité des Ministres concernés pourraient porter au plus vite cette question à l'attention de leurs ministères de l'Education et des Affaires étrangères respectifs ainsi qu'à celle de la Commission

européenne, en particulier dans le contexte de la réflexion en cours sur l'avenir des écoles européennes et de la conférence à haut niveau qui se tiendra en mai prochain à Noordwijk, aux Pays-Bas, à l'invitation conjointe du Vice-Président de la Commission européenne, Siim Kallas, et de la ministre néerlandaise de l'Education, de la culture et des sciences, Maria van des Hoeven.

Signé:

SCHREINER, Bernard, France, PPE/DC

II. Réponse du Comité des Ministres

1. L'honorable parlementaire soulève une importante question liée à la question de la perspective d'une école européenne à Strasbourg, ville d'accueil du Conseil de l'Europe, du Parlement européen, de l'Ombudsman européen, de l'Eurocorps, d'une communauté grandissante de diplomates et leurs familles originaires de près de 50 pays, ainsi que d'un nombre croissant de chercheurs venant de l'étranger et d'employés du secteur privé. Le Président du Comité des Ministres félicite l'honorable parlementaire de l'intérêt qu'il continue à consacrer à cette question, et le remercie d'apporter son concours actif aux efforts menés afin de traduire en actes les intentions exprimées depuis plusieurs années.

2. Le Président du Comité des Ministres souligne l'importance que lui-même et son pays attachent à la nécessité de disposer d'une offre d'enseignement véritablement international et européen à Strasbourg, ce qui n'est pas le cas actuellement. Comme l'honorable parlementaire le sait, il a organisé un déjeuner de travail le 12 septembre dernier avec la participation d'un certain nombre d'acteurs concernés, afin de définir une stratégie concrète pour atteindre cet objectif.

3. Il se félicite des efforts déployés par Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, afin de donner un vrai choix d'enseignement aux parents et enfants de la communauté internationale et de suivre de près les développements dans ce domaine auprès du Gouvernement français, de la Ville de Strasbourg, de la Commission européenne et des Ecoles européennes. Il l'encourage à poursuivre ces efforts. Il se félicite en outre de la réactivation récente d'un groupe de travail sur l'"enseignement international" par le rectorat de Strasbourg, avec pour objectif d'élaborer une solution institutionnelle et pédagogique appropriée en vue de proposer, si possible dès la rentrée 2007/2008, une offre de scolarité basée sur une utilisation majoritaire de l'anglais.

4. Le Président note avec intérêt que les Conclusions de la Conférence sur l'avenir des Ecoles européennes (Noordwijk, mai 2006) prévoient qu'« il faut penser au-delà du système actuel des Ecoles européennes composé de treize écoles existantes, et de réfléchir à un concept plus flexible de « système d'enseignement européen » avec des critères clairement définis, qui pourrait être mise en œuvre dans différents types d'écoles selon les conditions locales ». Il note par ailleurs que le Secrétaire Général a adressé deux lettres au Vice-Président de la Commission européenne responsable des écoles européennes, M. Siim Kallas, le 14 avril et le 27 juillet 2006, exprimant son soutien au processus de réflexion à haut niveau initié par l'Union européenne, et demandant à être associé à cette réflexion.

5. A la lumière de ce qui précède, le Gouvernement français est appelé à faciliter et à assurer l'accès et l'intégration des enfants non francophones au système des sections internationales, dont le nombre devrait être augmenté, des établissements d'enseignement public (notamment par l'augmentation du nombre de cours enseignés en langue anglaise). Afin d'élargir l'éventail des possibilités ouvertes au libre choix des familles, il serait également souhaitable d'expérimenter des formules nouvelles permettant par exemple, sur la base de ces sections internationales, une éventuelle intégration dans le réseau des écoles européennes ou la mise en place éventuelle d'un cursus pouvant déboucher sur le Baccalauréat international.

6. La présente réponse sera transmise aux ministres de l'Education et des Affaires étrangères des Etats membres afin d'attirer leur attention sur la nécessité de soutenir l'introduction d'urgence de l'enseignement européen à Strasbourg.